Règlement de l'opération Eurotyre avec les pneus Semperit du 16 novembre au 12 décembre 2026

MODALITES DE L'OFFRE

La société CONTICLUB SASU sise 80 rue Irène Joliot Curie, 60610 La Croix Saint Ouen, immatriculée au RCS de Compiègne sous le n° 518 989 504 organise une opération de promotion des ventes de pneumatiques de marque Semperit avec remboursement différé d'une partie du prix d'achat, valable pour les clients particuliers ou professionnels (dans la limite d'une demande pour les particuliers et de 5 cartes grises par société pour les professionnels, hors accords FleetPartner, loueurs et flottes), demeurant ou domiciliés en France Métropolitaine ou en Corse, ayant acheté, en une fois, entre le 16 novembre et le 12 décembre 2026, 2 ou 4 pneumatiques de marque Semperit (été, toutes saisons ou hiver) tourisme, camionnette et 4x4 avec prestation de montage et équilibrage destinés à un même véhicule dans un point de vente EUROTYRE participant à l'opération (liste des points de vente participants disponible sur www.eurotyre.fr).

Remboursement possible sous forme de :

- **Remboursement différé :**

Paliers et montants de remboursement :

✓ 2 pneus 13 ou 14 pouces avec prestation de montage et équilibrage = remboursement de 15€ TTC
✓ 2 pneus 15 ou 16 pouces avec prestation de montage et équilibrage = remboursement de 25€ TTC
✓ 2 pneus 17 pouces et plus avec prestation de montage et équilibrage = remboursement de 50€ TTC

✓ 4 pneus 13 ou 14 pouces avec prestation de montage et équilibrage = remboursement de 30€ TTC
✓ 4 pneus 15 ou16 pouces avec prestation de montage et équilibrage = remboursement de 50€ TTC
✓ 4 pneus 17 pouces et plus avec prestation de montage et équilibrage = remboursement de 100€ TTC
✓

- **Bon d'achat (*) :**

Paliers et montants du bon d'achat :

✓ 2 pneus 13 ou 14 pouces avec prestation de montage et équilibrage = 25€ TTC en bon d'achat
✓ 2 pneus 15 ou16 pouces avec prestation de montage et équilibrage = 35€ TTC en bon d'achat
✓ 2 pneus 17 pouces et plus avec prestation de montage et équilibrage = 60€ TTC en bon d'achat

✓ 4 pneus 13 ou 14 pouces avec prestation de montage et équilibrage = 50€ TTC en bon d'achat
✓ 4 pneus 15 ou 16 pouces avec prestation de montage et équilibrage = 70€ TTC en bon d'achat
✓ 4 pneus 17 pouces et plus avec prestation de montage et équilibrage = 120€ TTC en bon d'achat

MODALITES DE REMBOURSEMENT

Afin de recevoir votre remboursement, vous devez procéder, avant le 19 décembre 2026 aux démarches suivantes :

1/ Connectez-vous sur le site de l'opération : https://promotions.eurotyre.fr
2/ Faite votre choix entre remboursement ou bon d'achat
3/ Remplissez le formulaire de participation de manière complète en enseignant les champs mentionnés comme obligatoires (pour le RIB uniquement banque domiciliée en France).
5/ Téléchargez un scan ou une photo de vos pièces justificatives : facture d'achat mentionnant le montage, où apparaissent et sont entourées : la date de la facture, les références et quantités de pneus acheté et l'immatriculation du véhicule carte grise au mêmes nom et numéro d'immatriculation que la facture.

Si la demande est conforme :

- Offre de remboursement différé : remboursement uniquement par virement bancaire dans une banque domiciliée en France. Après acceptation du dossier, vous recevrez le virement sous huit (8) à dix (10) jours ouvrés.

- Bon d’achat : vous recevrez votre bon d’achat par e-mail dans un délai de quatre (4) à six (6) jours ouvrés.
  (*) Ce bon d’achat sera valable six (6) mois et utilisable en une fois uniquement dans le point de vente où a été effectué l’achat de pneumatiques. Toute autre forme de remboursement est exclue.

Offre limitée à une (1) demande par carte grise pour les particuliers et cinq (5) cartes grises pour les professionnels (hors accords FleetPartner, loueurs et flottes), valable dans des points de vente participant à l'opération entre le 16 novembre et le 12 décembre 2026.
Il est fortement conseillé à tout Participant de conserver ses preuves d’achat originales, car ces éléments pourront lui être réclamés ultérieurement. Les frais de participation à l’Offre ne sont pas remboursés.

Toute demande incomplète ou envoyée après le 19 décembre 2026 sera considérée comme nulle. Cette Offre est non cumulable avec d'autres promotions et/ou avantages en cours du Groupe Continental.

Sont exclus de cette offre les achats sur les sites internet.

RECLAMATION

En cas de réclamation, pour quelques raisons que ce soit, les demandes devront être transmises à la Société Organisatrice dans un délai de trente (30) jours calendaires à compter du 19 décembre 2026 (cachet de la Poste faisant foi), à l’adresse postale suivante : ContiClub – Service marketing – BP 10519 LA CROIX – 60205 Compiègne cedex

Ne pas jeter sur la voie publique